STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX

Marché 2024-29

Accord cadre pour des prestations d'étude et de travaux sur des installations NF C 14-100 de branchement de dérivation individuelle et de colonne électrique de STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX

Appel à Manifestation d'Intérêt

1. Préambule

STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX souhaite confier des prestations sur ses installations qui relèvent de la NF C 14-100 (colonnes électriques et dérivations individuelles) à des prestataires externes, notamment dans le cadre de nouveaux raccordements, de renouvellements d'ouvrages existants ou de dépannages sur près de 400 communes situées dans le Bas-Rhin (voir carte du territoire fournie en annexe).

La consultation est lancée sous forme de procédure avec négociation au sens de l'article L2124-3 et R2161-21 à R61-23 du code de la commande publique.

Ce document a pour objet de présenter le marché pour la phase appel à candidature.

Les conditions d'achats et les documents du marché complémentaires seront communiqués aux candidats lors de la phase de consultation pour la remise des offres.

2. Caractéristiques du marché

Le présent marché se présente sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans engagement financier. Il est multi-attributaires et comporte trois lots :

- Lot 1 : bâti individuel neuf et existant
- Lot 2 : bâti collectif existant
- Lot 3 : Installations relevant de la norme NF C 14-100 pour des Infrastructures de Recharge de Véhicule Electrique (IRVE)

Le candidat peut soumissionner pour un lot, deux lots ou les trois lots à la fois. De même, un même candidat peut être attributaire d'un lot, de deux lots ou des trois lots à la fois.

Cet accord-cadre est établi pour une durée de vingt-quatre mois (24) fermes avec deux (2) options de reconduction de douze (12) mois chacune, sans que la durée totale ne puisse excéder quarante-huit (48) mois. La date prévisionnelle de démarrage du marché est le 1 janvier 2025.

Chaque chantier fera l'objet d'une commande d'exécution dédiée. Le montant maximum d'une commande d'exécution est de trente milles (30 000) euros. Les chantiers d'un montant supérieur à trente mille (30000) euros n'entrent pas dans le cadre de ce marché et feront l'objet de consultations dédiées.

Chaque chantier sera rémunéré par des prix unitaires par l'intermédiaire d'un système à point dont le fonctionnement est comme suit :

. chaque position du bordereau est valorisée avec un nombre de points prédéfini par Strasbourg Electricité Réseaux,
. le Titulaire remet dans son offre le prix du point,
. les prix unitaires de chacune des positions du bordereau sont calculés en multipliant le nombre de points prédéfini par Strasbourg Electricité Réseaux par le prix du point fixé par le Titulaire dans son offre

Les prix sont révisables sur la base de l'index BT47. Les modalités de révision seront précisées dans les Conditions Particulières d'Achats.

Le volume de l'accord cadre est réparti par lot comme suit :

- trois millions cinq cent mille (3 500 000) euros pour le lot un (1) sur toute la durée totale du marché
- treize millions six cent mille (13 600 000) euros pour le lot deux (2) sur toute la durée du marché
- treize millions quatre cent mille (13 400 000) euros pour le lot trois (3) sur toute la durée du marché

Ces volumes sont donnés à titre indicatif et ne constituent aucunement un engagement financier pour STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX.

3. Nature des prestations

Lot 1 : Bâti individuel NEUF ET EXISTANT

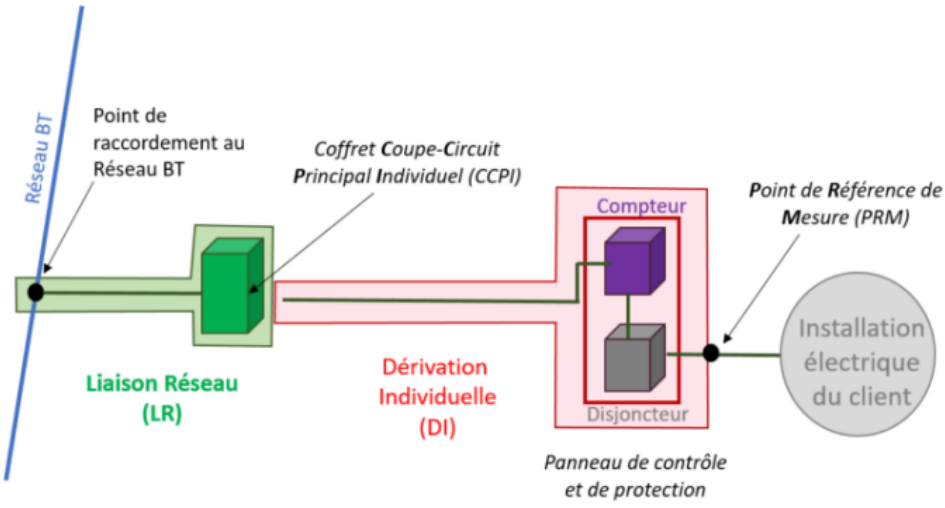

Branchement individuel souterrain

Les prestations objet du présent lot concernent les interventions sur les infrastructures relevant de la NF C 14-100 situées entre les bornes aval du coffret coupe-circuit principal individuel (CCPI) et les bornes aval du disjoncteur de branchement.

Ces prestations consistent notamment à :

- réaliser le raccordement ou le déraccordement de la dérivation individuelle au coffret de branchement ou armoire de type aérien, sous terrain ou aéro-souterrain,
- poser ou déposer la dérivation individuelle (hors génie civile),
- raccorder ou déraccorder les équipements et accessoires de comptage, de disjoncteur de branchement, éventuellement posés sur platine,
- Le cas échéant, la pose de fusibles et remise en service d'un point de livraison,
- La modification de réglage des appareillages de comptage ou de protection,
- Le relevé des dispositifs de comptage posés et la mise en place de scellés à serrage progressif.

LOT 2 : Bâti collectif EXISTANT

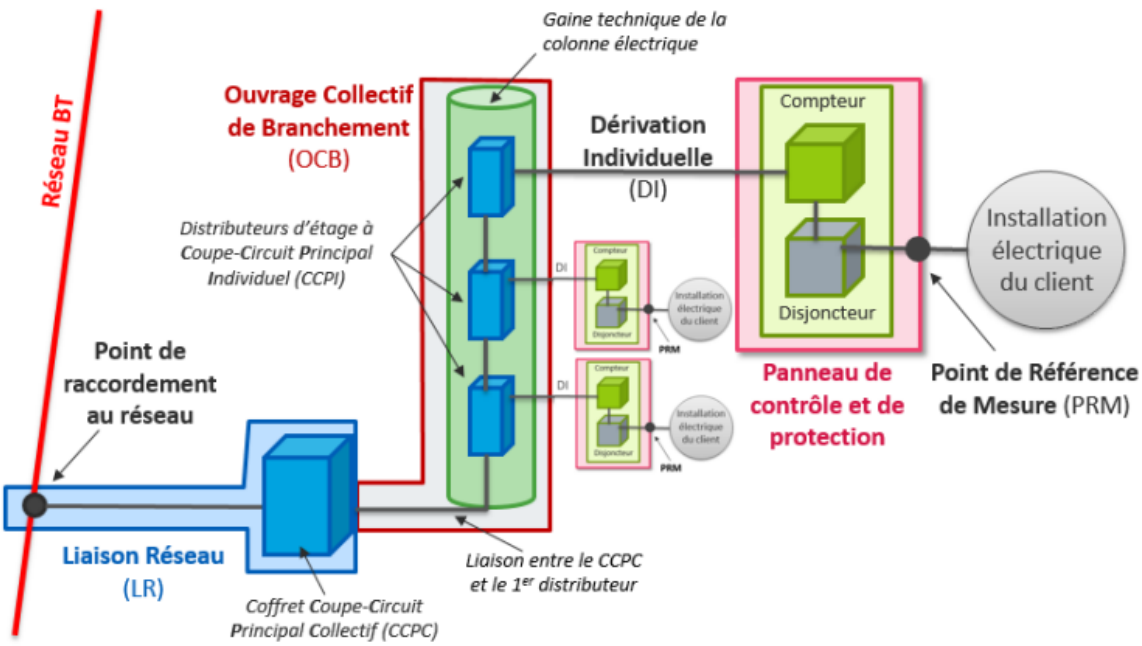

Ce lot concerne les prestations d'études et de travaux sur des installations de branchement collectives EXISTANTES relevant de la norme NF C 14-100 situées entre les bornes aval du coffret CCPI et les bornes aval du disjoncteur de branchement, et ce, dans le cadre de projets de :

- renouvellement partiel ou total d'une colonne collective et/ou de ses dérivations individuelles existante,
- raccordement d'une ou plusieurs nouvelles dérivations individuelles sur colonne collective existante,
- mise en œuvre de colonne électrique en immeuble collectif neuf ou rénové (immeuble sans occupants et application des règles NF C 14-100 du neuf) et de travaux exécutés à l'occasion d'intervention dans le cadre de dépannage.

Elles consistent essentiellement à :

- l'étude complète ou partielle d'une colonne montante, descendante ou rampante ;
- la création d'une colonne électrique sans réemploi de matériel existant, sans dépose, ni transfert d'installation existante sur une colonne électrique provisoire, dans les immeubles en rénovation (sans occupants) ;
- le renouvellement de tout ou partie d'une colonne électrique et de ses dérivations individuelles (DI) avec du matériel neuf dans un immeuble bâti existant ;
- le raccordement d'une nouvelle DI sur une colonne électrique existante pour un client en BT puissance ≤ 36kva ou BT+ de 42 à 120 kva. (ajout d'un ou plusieurs points de livraison)
- le raccordement spécifique d'un PRM aux infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE) sur une colonne électrique existante.
- la modification, réhabilitation ou renforcement de tout ou partie d'une colonne électrique dans un immeuble bâti existant comportant de la dépose et de la pose, de réemploi de matériel déjà en place, l'éventuel transfert de l'installation et des DI sur une colonne électrique provisoire et des opérations de dépose définitives:
- le remplacement partiel « à l'identique » d'un tronçon ou d'un matériel de la colonne électrique existante (éléments du circuit électrique, CCPC, SPCM, Distributeur d'étage, CCPI, …) ;
- le renforcement de tronçons collectifs sans changement des distributeurs d'étage ;
- les interventions sur une DI existante (CCPI, liaison électrique, panneau de contrôle et de protection, disjoncteur, compteur) ;
- le dépannage sur colonne collective et ses dérivations individuelles

Lot 3 : Installations pour des Infrastructures de Recharge de Véhicule Electrique (IRVE) relevant de la norme NF C 14-100

Ce lot concerne les prestations d'études et de réalisation de colonnes électriques IRVE collective et / ou ses dérivations individuelles relevant de la norme NF C 14-100.

Le périmètre des prestations confiées intègre tout ou partie de :

- L'étude de réalisation de la solution réseau électrique IRVE y compris l'étude de son dimensionnement,
- La réalisation des travaux de l'infrastructure collective
- La réalisation des travaux des dérivations individuelles concomitamment à la création de l'infrastructure collective jusqu'à leur mise sous tension,
- La réalisation des dérivations individuelles sur une infrastructure collective existante jusqu'à leur mise sous tension,
- La réalisation des travaux annexes dans les cas où le CLIENT les délègue à Strasbourg Electricité Réseaux,
- L'accompagnement du CLIENT en phase ETUDE,
- L' accompagnement du CLIENT en phase TRAVAUX,
- La participation éventuelle à l'Assemblée Générale, sur demande de Strasbourg Electricité Réseaux,
- La gestion de la prime Advenir, sur demande de Strasbourg Electricité Réseaux.

La certification Qualifelec LCPT mention CLN ou équivalent est recommandée pour le lot un (1) et exigée pour les lots deux (2) et trois (3). Une qualification IRVE sur les infrastructures NF C 14-100 délivrée par un organisme agréé est également exigée pour le lot trois (3).

Pour ce lot trois (3), il est à préciser que des travaux de génie civil en partie privative peuvent être nécessaires pour la pose de canalisations électriques souterraines. Si le candidat ne dispose pas d'aptitudes pour réaliser ce type de travaux, il a toutefois la possibilité de les sous-traiter à un autre prestataire. Avant toute exécution de travaux, le candidat est tenu de déclarer le sous-traitant auprès du donneur d'ordre de Strasbourg Electricité Réseaux via le formulaire « Déclaration d'un sous-traitant ».

D'autre part, les candidats qui ne disposent pas des aptitudes pour réaliser les prestations d'étude prévues dans les lots deux (2) et trois (3) ont la possibilité de postuler dans le cadre d'un groupement momentanée d'entreprises avec tout autre prestataire pouvant s'acquitter de ces tâches (exemple : bureau d'étude).

L'ensemble des exigences techniques de Strasbourg Electricité Réseaux quant à la mise en œuvre des prestations objets de ce marché sont décrites dans le cahier des charges 2024-29 qui sera remis aux candidats lors de la phase de consultation pour la remise des offres.

Chaque commande d'exécution est constituée d'un cahier des charges et d'un dossier de branchement qui précisent la nature des travaux à réaliser et les conditions d'exécutions (délais, exigences spécifiques)

4. Présentation de la candidature

Le candidat remet un dossier complet avec les renseignements demandés au formulaire JOUE.

Comme indiqué dans le paragraphe précédent, les candidats peuvent soumissionner dans le cadre d'un groupement momentanée d'entreprises. Le cas échéant, l'un des membres du groupement est désigné comme mandataire et restera l'interlocuteur de STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX pour l'exécution du marché. Le mandataire est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de Strasbourg Electricité Réseaux. Il assure sous sa responsabilité la coordination des travaux avec son co-traitant ainsi que les tâches d'ordonnancement et de pilotage de l'exécution des prestations.

Tout membre d'un groupement ne pourra plus candidater à titre individuel ou faire partie d'un autre groupement pour ce marché.

A ce stade de la consultation, Strasbourg Electricité Réseaux n'émet aucune exigence quant à la forme juridique du groupement, qui peut être de type conjoint ou solidaire. Néanmoins, s'il estime nécessaire pour la bonne exécution du marché, Strasbourg Electricité Réseaux se réserve le droit d'imposer, après attribution, la modification de la forme juridique dudit groupement.

La déclaration du groupement se fait via le formulaire FOR-008 joint au présent dossier.

5. Calendrier prévisionnel

Date limite de remise des candidatures	15 août 2024 à 17h00
Date prévisionnelle d'envoi du dossier de consultation	Semaine 38 /2024
Date prévisionnelle de réception des offres	01/11/2024 à 17h00
Attribution	Semaine 48 /2024
Signature du marché	Semaine 50 /2024

ANNEXE
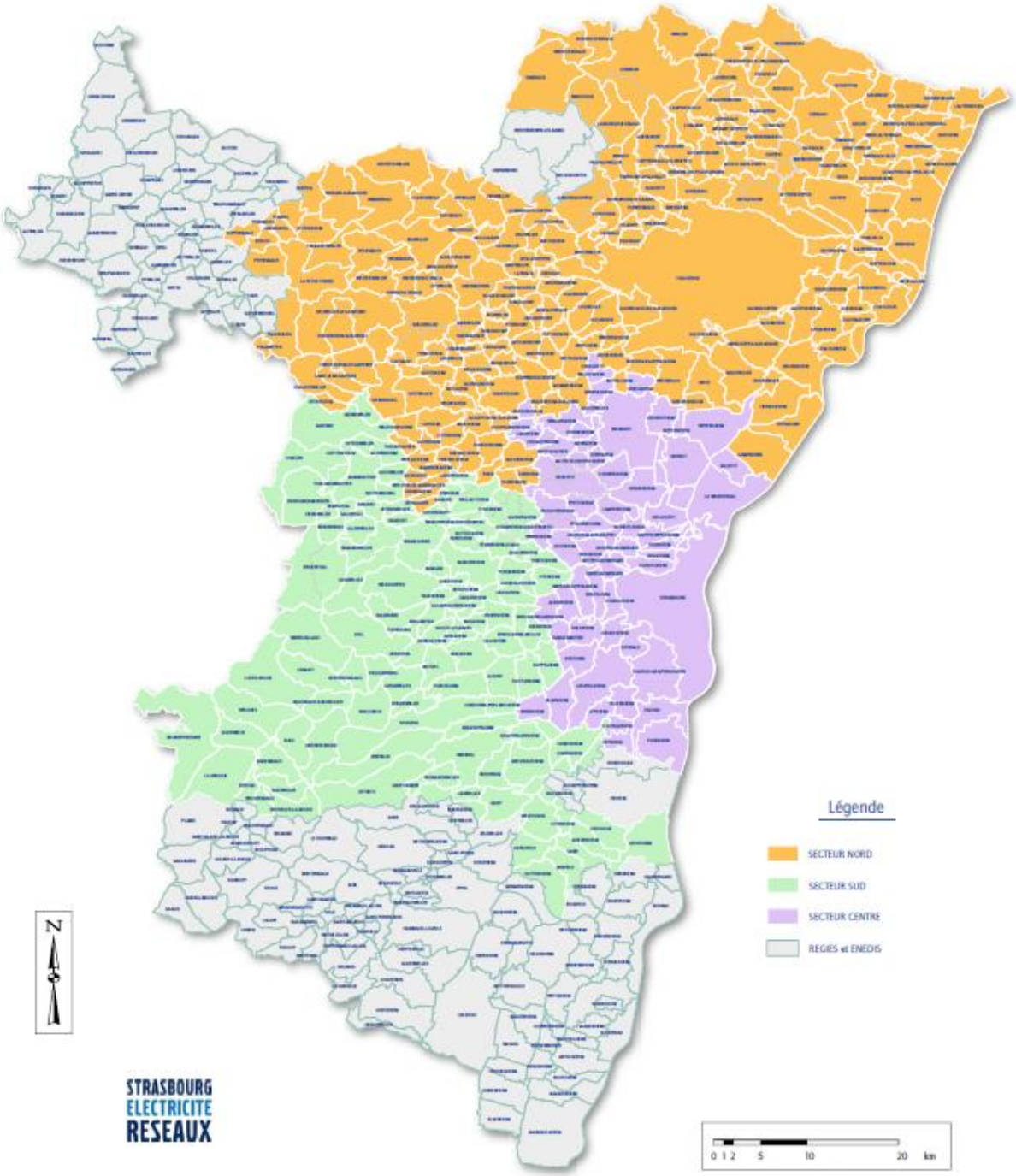
Carte du territoire de STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX